

V

Un cas d'argyrie probable (1)

Au cours des vacances dernières, alors que nous avions la direction d'un service médical à l'Hôtel-Dieu, est venue à nous une dame de 60 ans, (P.L.) qui, depuis des années, demandait en vain aux médecins, aux empiriques, voire même aux oracles de sa localité quelque soulagement à un mal qui la défigurait, et qui consistait dans *une coloration gris sombre, bleuâtre, à reflets métalliques*, de la peau du visage.

Cette dame nous raconta que son affection, qui datait de *dix ans*, avait débuté par une teinte foncée uniforme des téguments, au niveau des parties découvertes: *face, cou, mains*; et, qu'au bout de quelques mois, cette coloration bizarre avait atteint, en étendue et en nuance, les caractères qu'elle présente actuellement.

C'est, comme vous pouvez le voir, une teinte sombre ardoisée, gris bleuâtre, à reflets métalliques, étendue à tout le tégument de la face et du cou, plus marquée au niveau du front et des ailes du nez, et moins foncée sur les mains. Aucun point des muqueuses dermopapillaires, accessibles à l'examen et visitées avec soin, ne paraît pigmenté.

Pendant les quelques semaines que cette dame demeura à l'hôpital sous observation, *aucun autre trouble morbide ne fut relevé*; si ce n'est une certaine céphalalgie, survenant par accès, et antérieure à sa mélanodermie, et une légère élévation de la pression artérielle (20-12 en moyenne, à l'oscillomètre de Pachon). D'ailleurs, jusqu'à présent, notre malade a toujours continué de vaquer à ses rudes occupations de fermière; et, n'était la crainte de voir empirer sa céphalalgie, jamais elle n'aurait pensé venir consulter. Ses antécédents personnels et héréditaires, fouillés avec soin, ne révèlent *aucun passé pathologique*; et aucune lésion viscérale organique ni fonctionnelle importante n'est mise en évidence par l'examen clinique attentif de son coeur, de ses poumons, de son appareil digestif, et de son système nerveux. Ses urines ne contiennent ni sucre, ni albumine.

(1) Malade présentée à la *Société Médicale de Montréal*, séance du 1er décembre 1914.